



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **5 octobre 2020**

Délibération n° 2020-0208

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Conseil d'administration du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Monsieur Matthieu Vieira

Affiché le : mercredi 7 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, Mmes Burillon, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, Debû, Mme Delaunay, MM. Diop, Doganel, Dossus, Doucet, Mmes Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Gascon, Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Grivel, Grout, Mme Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, MM. Pelaez, Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, MM. Pillon, Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, MM. Roustan, Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, MM. Seguin, Sellès, Smati, Thevenieau, Uhlich, Vieira, Vincendet, Vincent, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme Cardona), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mmes Burriland (pouvoir à M. Millet), Crédoz (pouvoir à M. Benzeghiba), M. David (pouvoir à M. Pillon), Mme Dehan (pouvoir à M. Badouard), M. Devinaz (pouvoir à M. Longueval), Mme Dubois Bertrand (pouvoir à Mme Brunel Vieira), M. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Mme Georgel (pouvoir à Mme Benahmed), M. Gomez (pouvoir à Mme Geoffroy), Mmes Lecerf (pouvoir à Mme Runel), Percet (pouvoir à Mme Vessiller), Popoff (pouvoir à M. Artigny), Sechaud (pouvoir à Mme Edery), Sibeud (pouvoir à M. Pelaez), Subai (pouvoir à M. Bagnon), M. Vergiat (pouvoir à Mme Coin), Mme Zdorovtsof (pouvoir à M. Athanaze).

Absents non excusés : Mme Guerin.

Conseil du 5 octobre 2020**Délibération n° 2020-0208**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Conseil d'administration du Réseau national des collectivités pour l'habitat participatif (RNCHP) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

L'habitat participatif, 3^{ème} voie entre le logement social et la promotion immobilière privée, s'est progressivement installé dans le paysage des politiques locales du logement, de l'urbanisme et du vivre ensemble. Il contribue au développement social local et constitue une réponse originale et innovante en termes de participation habitante, de transition écologique et de dé-marchandisation du foncier.

Convaincu des vertus des projets d'habitat participatif, la Communauté urbaine de Lyon s'est engagée, dès 2006, aux côtés d'Habicoop et du Village Vertical pour promouvoir et favoriser le développement de ce type de projet.

De plus, la Métropole de Lyon est l'un des membres fondateurs du RNCHP, depuis sa création en 2010 à Strasbourg et fait partie des 1^{ers} signataires de la Charte d'orientation établie en novembre 2011 à Grenoble. Notre collectivité a également accueilli, en septembre 2013, la 8^{ème} rencontre nationale du réseau.

De fait, la mobilisation des collectivités est déterminante pour donner à l'habitat participatif les moyens de se développer et la Métropole s'est impliquée dès que les 1^{ers} projets d'habitat participatif ont émergés sur son territoire.

La Métropole a donc logiquement candidaté pour intégrer le conseil d'administration du RNCHP, ce dernier a adopté sa candidature à l'unanimité le 21 novembre 2019.

Le RNCHP a pour objet de développer l'habitat participatif dans toute sa diversité au sein des politiques publiques et participe donc à une approche renouvelée de la conception, de la production et de la gestion du logement en faveur :

- du droit au logement pour tous et de la démocratisation de l'habitat participatif,
- du lien social comme levier essentiel du vivre ensemble,
- de l'implication citoyenne dans la transformation de nos territoires,
- de l'économie sociale et solidaire.

II - Modalités de représentation

Le conseil d'administration se compose de 15 membres maximum élus pour 2 ans au scrutin majoritaire uninominal. Le conseil d'administration élit en son sein un bureau de 5 membres actifs : un président, deux vice-présidents, un trésorier et un secrétaire.

Le conseil d'administration a pour missions principales de :

- coordonner la dimension politique de l'association,
- organiser la prise en compte de l'habitat participatif dans les politiques publiques,
- organiser les activités de l'association, dans le respect de la charte d'orientation et des préconisations de l'assemblée générale,
- décider de l'adhésion de nouveaux membres,
- convoquer les assemblées générales,
- créer des commissions ou des groupes de travail.

L'objet de la présente délibération est de valider l'intégration de la Métropole au sein du conseil d'administration du RNCHP et de désigner un représentant titulaire pour la durée du mandat ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

DELIBERE

1° - Approuve l'intégration de la Métropole au sein du conseil d'administration du RNCHP.

2° - Désigne monsieur Renaud PAYRE en tant que titulaire pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein du conseil d'administration du RNCHP.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 7 octobre 2020.